

## **AMÉNAGEMENT COMMERCIAL**

### Extrait de décision

Réunie le 11 avril 2014, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a autorisé à la SAS TP2G la création d'une surface de vente de 2 000 m<sup>2</sup> en équipement de la personne située n° 4 à 12, rue Mounet Sully à Bergerac (24100).